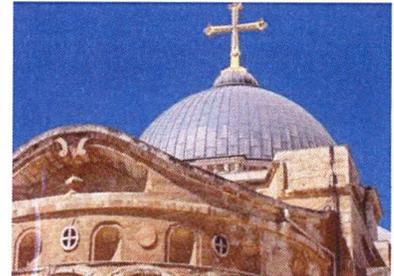


PELERINAGE EN TERRE SAINTE / PILGRIMAGE TO THE HOLY LAND  
6ème édition / 6<sup>th</sup> edition

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION DU DU PELERIN

NOMS : .....  
PRENOMS : .....  
NE LE ..... A .....  
PROFESSION : .....  
SITUATION MATRIMONIALE : .....  
NOM DE LA MERE .....  
NOM DU PERE .....  
NOM DU GRAND PÈRE .....  
PAYS D'ORIGINE .....  
PAYS DE RESIDENCE .....  
COMBIEN DE TEMPS DANS LE PAYS DE RESIDENCE .....  
EGLISE D'APPARTENANCE : .....  
CONTACTS : TEL : .....//MAIL : .....  
MODE DE PAIEMENT :  Espèces..... /  Chèque..... /  Virement.....  
ACOMPTE VERSE A L'INSCRIPTION : .....  
RELIQUAT A VERSER AVANT: .....  
VISITE DANS D'AUTRES PAYS .....  
PASSEPORT N° ..... DELIVRE LE : .....  
DATE D'EXPIRATION.....



« ... Alors, vous serez  
mes témoins, ...  
jusqu'au bout du  
monde. » Actes 1.8<sup>b</sup>

**Conditions de participation**

- Coût du Pèlerinage : 1 950 000 FCFA (Un million neuf-cent mille francs CFA)
- Un acompte de 350 000F est exigé de chaque Pèlerin à l'inscription
- Le reste pourra être payé en une ou plusieurs tranches. Tout paiement doit se faire automatiquement par transfert ou dépôt bancaire au bénéfice du compte Pèlerinage domicilié à la SGBC N°00200.16020072180.16 Agence Hôtel de ville Yaoundé, ou éventuellement en espèces au CEP/CCA, contre reçu.

**NB :**

1. Age limite: 40 ans révolus, en outre, justifier d'une situation familiale, et/ou professionnelle stable au Cameroun ;
2. Outre le coût du pèlerinage indiqué ci-dessus, une caution de \$7500 est exigible aux candidats dont l'âge est situé entre 35 et 40ans.
3. En cas de désistement un (01)mois après l'inscription, une pénalité de 03% est retenue sur les frais payés par le candidat. Après 02 mois, cette pénalité monte à 15% ; après 03 mois, elle est de 25% et à moins un mois avant le pèlerinage, le remboursement ne peut dépasser 30%
4. Tous les passeports seront retirés et conservés par les organisateurs dès l'arrivée à l'hôtel à Jérusalem. En remplacement, chaque pèlerin aura un badge d'identification pour toute la durée du séjour, et retirera son passeport le dernier jour à la sortie de l'hôtel.
5. Le délai de validité du passeport doit être d'au moins six (06) après la période du pèlerinage

VISA DE L'EGLISE

SIGNATURE DU PELERIN